

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28/06/2016

Dossier complet le

25/10/2016

N° d'enregistrement

2016-0450

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotées d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **DEVERS**

Prénom **Arnaud**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°36	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10000m ² et inférieure à 40000m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 34474m² de type serre multi-chapelle en verre. Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 3.4 MWc.

Le projet pérennisera l'activité agricole familiale pour permettre le développement de nouvelles cultures au sol (Culture de salades, Tomates et Fraises).

Il permettra aussi la création d'environ 4 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par M.DEVERS, qui cultivera salades, Tomates et Fraises.

La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production.

Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production. Elles créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque quant à elle produira l'équivalent de la consommation électrique de 1344 foyers qui sera injecté sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie de la serre agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain sera nivelé pour permettre d'accueillir la serre.

Les eaux pluviales seront traitées et évacuées conformément aux exigences liées à la loi sur l'eau. (via des bassins de rétention d'eau).

La structure de la serre reposera sur des fondations béton. Elles seront pré-assemblées en usine et montées sur une période de 5 mois environ.

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structure légère monter grâce à des petits engins de levage.

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de maraîchère de l'exploitation repose principalement sur de la culture de plein champs.

La serre ainsi construite permettra une optimisation des mises en culture et récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées.

D'un point de vue exploitation énergétique, la centrale photovoltaïque sera soumise à un entretien et maintenance préventive et curative. Ainsi qu'un suivi à distance de la production.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0)
- Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise au sol totale de la serre :	34474m ²
Surface de plancher totale de la serre:	34399m ²
Hauteur au faîtage:	4.90m
Hauteur à l'égout:	4.07m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles :
000 ZA 223,24,25,26
Lieu-dit " Les Ecurolles "
17220 - SAINT ROGATIEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 46 ° 09' 18" N

Lat. 1 ° 02' 10" O

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement les terrains sont utilisés pour de la culture maraîchère à l'air libre.

La Commune de ST ROGATIEN, n'est pas classée en zone sensible à l'eutrophisation, ni en zone vulnérable au Nitrate.

Un dossier de loi sur l'eau sera établi en aval pour en justifier.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme
- Le projet est situé en zone ZA, zone agricole

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Source : Prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Source : Prim.net
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Source : Mairie
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Source :Cartographie CARMEN

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	- Irrigation des cultures - Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels - Économie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration => aucun impact
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	- Dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noue d'infiltration, canalisations, collecteurs drainant) - Création du bassin de rétention conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau"
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Terrain en culture, donc pas d'intérêt écologique patrimonial
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Terrain déjà en culture
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Source : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Source : Prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	- En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007 - En phase nocturne : aucun bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	- Rejet des eaux pluviales dans les ouvrages prévus pour leur gestion (bassins de rétentions) - Récupération des eaux du bassin et réutilisation pour l'aspersion agricole
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun impact visuel car : - le site est entouré de parcelles dédiées à l'exploitation agricole - les différentes constructions aux alentours sont dédiées aux activités agricoles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Création de 3 à 4 salariés ETP (Equivalent Temps Plein)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car :

- Pas d'impact environnemental sur la faune car le terrain est déjà en culture et entouré de parcelles agricole, et le mode culture choisi est respectueux de l'environnement.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux pluviales par infiltration par bassin de rétention.
- Pas d'impact ni de bruit ni d'odeur pour les habitations les plus proches ou pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager.
- Pas d'impact sur le risque naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pièces jointes :
- PC01 - Plan de situation
- PC02 - Plan de Masse
- PC6 et PC7/8 - Insertion paysagère
- Extrait du PLU de la commune
- Annexe 1 à demande d'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

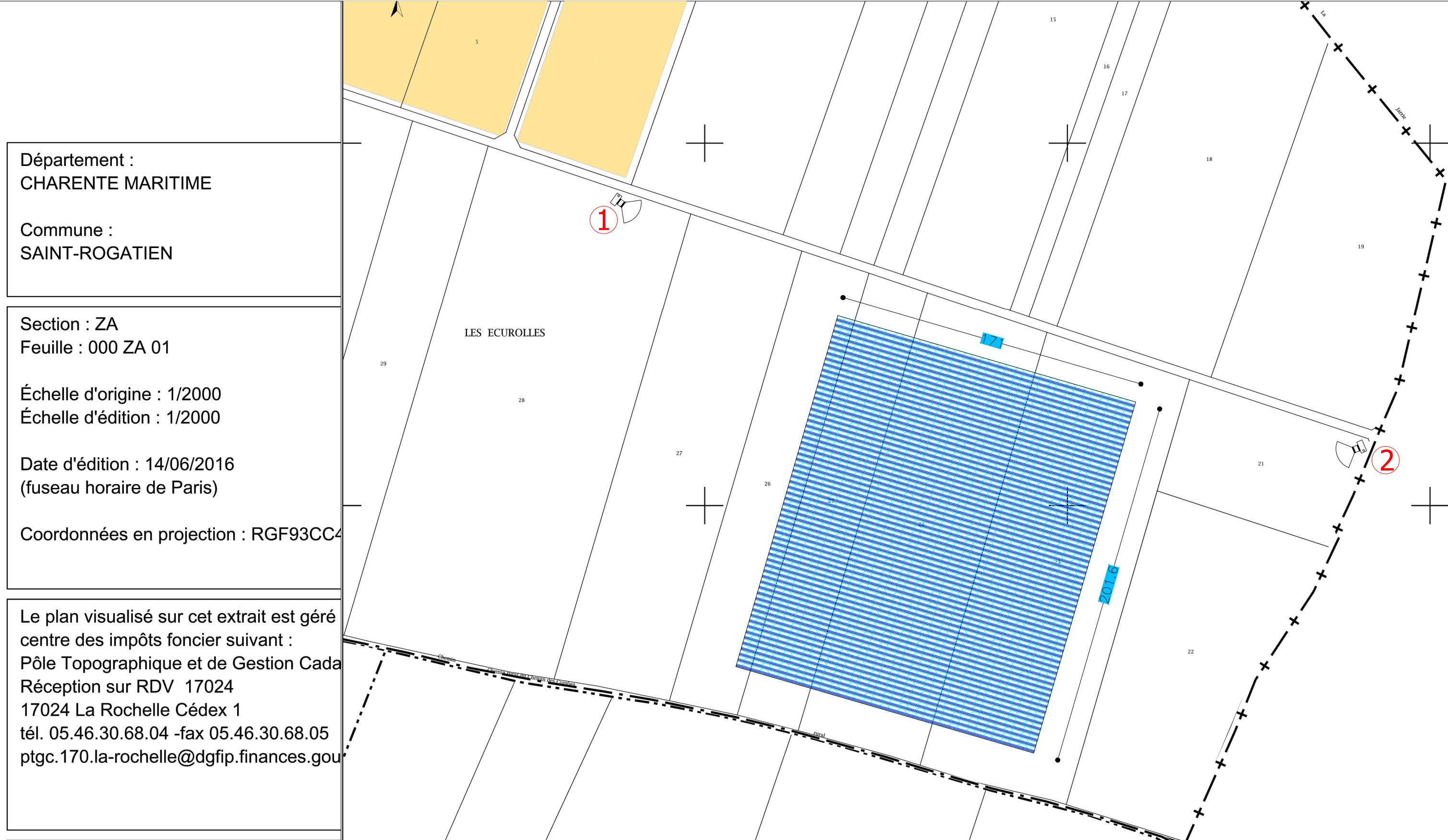
DIGNAC

le,

11/10/2016

Signature





Serre multi-chapelle type « VENLO »

La serre sera implantée sud-est.

Les panneaux photovoltaïques seront installés en toiture afin de produire de l'énergie électrique qui sera injectée sur le réseau EDF.

La puissance projetée est de 3044 KWc.

Vue extérieure

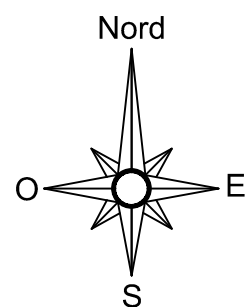


Vue intérieure



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
SAINT-ROGATIEN

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 10/02/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
Réception sur RDV 17024
17024 La Rochelle Cédex 1
tél. 05.46.30.68.04 -fax 05.46.30.68.05
ptgc.170.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics



PHOTO VUE 1 – 02/06/2016



PHOTO VUE 2 – 02/06/2016



PHOTO VUE 1 – 02/06/2016



PHOTO VUE 2 – 02/06/2016



